




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110523-15525-DE-1-1_0
Date de signature : 25/05/11
Date de réception : mercredi 25 mai 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.557**

Séance publique du

23 mai 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : OPERATION AGRANDISSEMENT D'UN BATIMENT ASSOCIATIF AUX
FLORALIES- ACTUALISATION DE LA FICHE OPERATIONNELLE - SIGNATURE DU
MARCHÉ DE TRAVAUX**

Le 23/05/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17 Mai 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Eric CHEVALIER, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à Mme Catherine SILVESTRE, M. Victor TONIN à Mme Sophie JOISSAINS

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Helliott BRAMI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ, M. André GUINDE, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Jean-Marc PERRIN, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 23/05/11

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Jean CHORRO

Politique Publique : TRAVAUX STRUCTURANTS ET D'AMELIORATION DE L'ESPACE PUBLIC

OBJET : OPERATION AGRANDISSEMENT D'UN BATIMENT ASSOCIATIF AUX FLORALIES- ACTUALISATION DE LA FICHE OPERATIONNELLE - SIGNATURE DU MARCHÉ DE TRAVAUX - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Cette délibération porte sur un **marché de travaux relatif à la construction d'un bâtiment associatif en panneaux modulaires aux Florales.**

Par délibération n° 2010.760 du 16 juillet 2010, le Conseil Municipal a approuvé l'agrandissement du bâtiment anciennement occupé par le " Western Club " aux Florales et adopté la fiche opérationnelle afférente.

En décembre 2009, le bâtiment anciennement occupé par le " Western Club " aux Florales a subi des travaux pour être divisé en 2 locaux distincts. Ce bâtiment de 333 m² possède maintenant une partie principale de 274 m² et une salle de 59 m².

Le marché faisant l'objet de la présente délibération prévoit la construction d'un bâtiment de 185 m² qui sera accolé à cette dernière salle pour offrir ainsi à terme une surface totale de 244 m².

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient :

- **le prix (60 %)**
- **la valeur technique (40 %)**

A l'issue de la procédure et après négociations, les membres de la Commission des Procédures Adaptées réunis en séance le 14 avril 2011 ont donné un avis favorable pour attribuer le marché au groupement

TRIANGLE (mandataire) -JCT Entreprises - I.T.C.A.-SERRA et FILS –ALLIAGE-BEKKI SEYHAN pour un montant global et forfaitaire de **238 440,61 € HT**

Le délai d'exécution des travaux proposé par le titulaire est de 12 semaines à compter de la date fixée par l'ordre de service.

La fiche opérationnelle jointe a été actualisée et intègre les demandes faites par les services de l'urbanisme.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER : la fiche opérationnelle ci-jointe actualisée,

AUTORISER : Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer le marché relatif à **construction d'un bâtiment associatif en panneaux modulaires aux Floralties** avec le groupement TRIANGLE (mandataire) -JCT Entreprises - I.T.C.A.-SERRA et FILS –ALLIAGE-BEKKI SEYHAN pour un montant global et forfaitaire de 238 440,61 € HT.

**2011.557 - OPERATION AGRANDISSEMENT D'UN BATIMENT ASSOCIATIF AUX
FLORALIES- ACTUALISATION DE LA FICHE OPERATIONNELLE - SIGNATURE DU
MARCHÉ DE TRAVAUX**

Présents et représentés	: 46
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 46
Pour	: 46
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25 Mai 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Fiche opérationnelle

Intitulé : Agrandissement d'un bâtiment associatif aux Floralies

Date ou période de la réalisation : 2011

Demande de création inscrite au Conseil Municipal de : Mai 2011

Désignation de la dépense	Montant € HT Fiche opérationnelle précédente (Juillet 2010)	Montant € HT Fiche opérationnelle modifiée	Procédure
---------------------------	--	--	-----------

Services avant programmation

- Relevé géomètre	3 000	1 500	Marché existant (Marché A 9068)
- Etudes géotechniques	3 500	3 500	Marché existant (Marché P 9006)
Sous-total	6 500,00 €	4 000,00 €	

Fournitures et services pour la réalisation de l'opération

- Bureau de contrôle	6 000	2 500	Marché existant (Marché P 9007)
- CSPPS	2 000	2 000	Marché existant (Marché A 7042)
- Reprographie	3 000	0	
- Panneaux d'informations	8 000	3 000	Marché existant (Marché A 6022)
- Images de synthèses 3 dimensions	2 500	4 500	< 20 000 € h.t.
- Etude hydraulique	0	3 000	< 20 000 € h.t.
Sous total pour les services	21 500,00 €	15 000,00 €	

Travaux pour la réalisation de l'opération

- Travaux	215 000	239 000	Marché à procédure adaptée
- Travaux annexes (raccordements, branchements, aménagements extérieurs,...)	25 000	21 000	Marchés à bons de commandes existants
Sous total pour les travaux	240 000,00 €	260 000,00 €	

Pour information

- insertion légale	10 000 €	10 000 €	Pas de mise en concurrence
--------------------	----------	-----------------	----------------------------

Montant total de l'opération prévisionnel

- Total	278 000 € h.t. 332 488 € t.t.c.	289 000 € h.t. 345 644 € t.t.c.	
---------	------------------------------------	--	--

Estimation des coûts d'exploitation annuels

- Consommation fluides		2 000,00 €	
- Maintenance bâtiment		3 600,00 €	
- Provisions gros entretien / grosses réparations		2 400,00 €	
- Nettoyage et entretien des locaux		À charge de l'utilisateur	
- Personnel		À charge de l'utilisateur	
Total		8 000,00 €/an	

Les montants mentionnés sont donnés à titre prévisionnel. Ils sont notés à titre indicatif afin de déterminer les procédures adaptées à chaque nature de prestation. Le bilan prévisionnel de l'opération sera précisé au fur et à mesure de l'avancement des consultations et des études. Dans le cas où l'augmentation de certaines prévisions conduirait au choix de procédures différentes, une nouvelle fiche opérationnelle serait présentée à l'approbation du conseil.